



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_057_PM

Objet : réservation 2 places de stationnement en zone bleue rue F. Pauriol

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Madame MARQUIS Magali responsable du « Petit groupe d'entraide de Mallemort », sollicitant l'autorisation de réserver deux places de stationnement sur la rue Fernand Pauriol à Mallemort afin de participer à l'évènement du « Troc et puces » le :

Mercredi 01 mai 2024 toute la journée

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 : Madame Magali MARQUIS responsable du « petit groupe d'entraide de Mallemort », est autorisée à participer à l'évènement du Troc et puces devant le magasin rue Fernand Pauriol **le mercredi 01 mai 2024 toute la journée.**

Article 2 : A cette occasion deux places de stationnement en zone bleue situées au n°38 de la rue Fernand Pauriol et devant la poissonnerie lui seront réservées.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort le 23/04/2024

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

